

Eléments qui sont ressortis de la rencontreSanté : pratiques dans différents pays

Quels envois ? Accepter tous types de dons ? Quelles législations concernant l'envoi de médicaments ?

- **Odile Clavert, pharmacien à Médecins du Monde** a apporté son expertise et donné le cadre légal de la réglementation concernant l'envoi de médicaments dans différents pays.

Qu'est-ce que le médicament ? « Le médicament est une substance possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ». Tout médicament est potentiellement un poison.

Le médicament non utilisé est considéré comme une substance toxique. De ce fait un système de collecte et de destruction des médicaments non utilisés a été mis en place dans l'UE. En 2012, 23500 tonnes de médicaments ont été détruits en France.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, toute collecte de médicaments est interdite sur la voie publique.

Il existe également un important trafic de médicaments falsifiés. Pour l'OMS, ce trafic supplante le trafic de drogues illicites.

Environ 30% des médicaments des pays émergents sont des médicaments falsifiés.

Pour l'envoi de médicaments dans les pays du sud, la référence en la matière est **la convention de Bamako du 30 janvier 1991 (ONU)**. La convention porte sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique. Il est à noter que le médicament est considéré comme un déchet dangereux.

L'importation de médicaments concurrence l'économie locale. Il est donc recommandé d'utiliser la pharmacopée locale.

- **Chantal Bischoff, bénévole à Médecins du Monde** aborde la question de la pertinence de l'envoi de matériel médical.

Pour envoyer du matériel dans un pays, le mieux est d'avoir un correspondant sur place et la liste des dispensaires. L'idéal est d'acheter le matériel sur place.

Il convient de canaliser les dons, d'éviter les envois « multi produits », c'est-à-dire d'envoyer dans un même container des médicaments avec des vêtements par exemple.

Pour l'envoi de matériel médical, les appareils donnés sont souvent dépassés ou obsolètes, il convient de se renseigner pour voir s'ils sont encore utilisables. Attention au matériel qui nécessite des produits consommables. Il faudra bien vérifier que les consommables peuvent être achetés sur le marché local. A défaut ils devront être expédiés avec le matériel et en quantités suffisantes.

Pour les envois au Bénin, les associations peuvent s'adresser à M. Radji Lanrey, administrateur d'Humanis, qui facilitera les contacts.

La tendance générale et la conclusion de cette rencontre est qu'il est plus intéressant d'acheter des médicaments ou du matériel sur place plutôt que de faire des envois depuis la France. Bien sûr cela peut « casser l'élan » de certaines bonnes volontés mais cela évite d'envoyer n'importe quoi. Les associations présentes à la RS sont d'accord avec ce principe.

Si l'on ne peut pas acheter sur place, il vaut mieux envoyer de l'argent que du matériel. Mais les donateurs préfèrent en général donner du matériel.